

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 19 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 janvier 2024

Présents : Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, David JURDIC, Alexandre LALGANT, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE

Absents excusés :

Rémi CACHAT
Cécile GRANGER (pouvoir à Laurence MOLARD)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Agnès de RETZ)
Eric MONTIBELLER (pouvoir à Damien BAYLE)
Christophe REY (pouvoir à Benjamin SERVE)
Valentine VIALETTE

En Exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

- dont représentés : 4

Votants : 17

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024-001

Inscrite sous le n°1 de l'ordre du jour

OBJET : SOUSCRIPTION D'UNE OUVERTURE DE CREDIT DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE EST

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement, la commune de Boulieu-lès-Annonay peut avoir recours à une ligne de trésorerie.

Celle-ci permet de couvrir le décalage entre le paiement des factures et l'encaissement des recettes, dans un délai court (le jour même si le tirage est demandé avant 10 heures), assurant ainsi la continuité de fonctionnement de la commune.

Il rappelle également que les crédits procurés ici n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne correspondent pas à une ressource budgétaire. Ils sont destinés à combler un éventuel manque de trésorerie, ce qui signifie qu'ils ne sont utilisés qu'en cas de nécessité. Enfin, le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Les caractéristiques du crédit de fonctionnement proposé sont les suivantes :

OBJET	FINANCEMENT DES BESOINS DE TRESORERIE LIES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
MONTANT	150 000 €
DUREE	12 mois
TAUX	Variable sur la moyenne mensuelle de l'E3M assortie + marge de 0,70 %
TAUX PLANCHER	0,70 %
COMMISSION DE RESERVATION	380 € (0,10 % du montant global de la ligne pour un an)
TYPE	Capital IN FINE

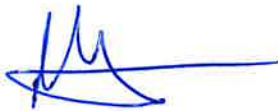
D'AMORTISSEMENT	
PERIODICITE DES INTERETS	Intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** que la commune de Boulieu-lès-Annonay contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est un emprunt de 150 000 €, sur une durée de 12 mois, aux conditions précédemment énoncées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
L. MOLARD



Le Maire
Damien BAYLE



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 19 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 janvier 2024

Présents : Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, David JURDIC, Alexandre LALGANT, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE

Absents excusés :

Rémi CACHAT
Cécile GRANGER (pouvoir à Laurence MOLARD)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Agnès de RETZ)
Eric MONTIBELLER (pouvoir à Damien BAYLE)
Christophe REY (pouvoir à Benjamin SERVE)
Valentine VIALETTE

En Exercice : 19

Présents : 13
Absents : 6
- dont représentés : 4
Votants : 17

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024-002

Inscrite sous le n°2 de l'ordre du jour

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN PRÊT RELAIS COURT TERME A TAUX FIXE AUPRES DE LA CAISSE DE CREDIT AGRICOLE CENTRE EST

Considérant que pour finaliser les investissements prévus dans le cadre de la réhabilitation/rénovation globale du stade de foot Emile Martin, il est prévu au Budget Primitif 2024 de recourir à un emprunt, en attendant de recevoir toutes les subventions correspondantes, dont l'encaissement et/ou le solde ne peuvent être assurés qu'au cours des exercices budgétaires 2024, voir 2025.

A ce titre, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à la souscription d'un prêt relais court terme 24 mois, selon proposition de la Caisse de Crédit Agricole Centre Est.

Enfin, il rappelle que l'annuité de la dette communale s'élève à 224 597 € pour 2024, puisse baisse significativement entre 2025 et 2027 (extinction de quatre emprunts), ramenant l'annuité 2027 à 114 557 €, puis 85 926 € dès 2028.

Les caractéristiques du prêt relais court terme sont les suivantes :

OBJET	CREDIT A COURT TERME TAUX FIXE EN ATTENTE DE SUBVENTIONS / FCTVA
MONTANT DU CAPITAL EMPRUNTE	900 000 €
DUREE D'AMORTISSEMENT	24 mois
TAUX FIXE	3,72 %
Frais de dossier	900 €

Type d'Amortissement	Remboursement du capital à la dernière échéance (IN FINE)
Périodicité des intérêts	Intérêts annuels payables à terme échu
Remboursement anticipé »	Possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement partiel anticipé avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** que la commune de Boulieu-lès-Annonay contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est un emprunt de 900 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce prêt
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
L. MOLARD

Le Maire
Damien BAYLE

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 19 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 janvier 2024

Présents : Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, David JURDIC, Alexandre LALGANT, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE

Absents excusés :

Rémi CACHAT
Cécile GRANGER (pouvoir à Laurence MOLARD)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Agnès de RETZ)
Eric MONTIBELLER (pouvoir à Damien BAYLE)
Christophe REY (pouvoir à Benjamin SERVE)
Valentine VIALETTE

En Exercice : 19

Présents : 13
Absents : 6
- dont représentés : 4
Votants : 17

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024-003

Inscrite à l'ordre du jour sous le n°3

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LE SYNDICAT DES EAUX ANNONAY SERRIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit choisir un nouveau conseiller municipal pour être délégué au Syndicat des Eaux Annonay Serrières à la place de Monsieur Mikaël DUBICKI.

Monsieur le Maire propose à ce poste :

◆ Monsieur Jean-Marc LOTHEAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** cette nomination.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le Maire, Damien BAYLE

La secrétaire, Laurence MOLARD

